



Arras, le 21 mars 2019

Élection municipale complémentaire dans la commune de HERVELINGHEN

(Arrondissement de Boulogne-sur-Mer)

Les électeurs de la commune de HERVELINGHEN sont convoqués le **dimanche 12 mai 2019** et, en cas de second tour, le **dimanche 19 mai 2019**, en vue d'élire cinq conseillers municipaux.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer (Bureau du cabinet – 131 grande rue – 62 200 Boulogne-sur-Mer) du jeudi 18 avril au jeudi 25 avril 2019, de 9h à 12h et de 14h à 16h.